



COMMUNIQUE DE PRESSE

24 Avril 2020

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

Levée progressive du confinement et reprise de la plaisance : Le député Didier Le Gac écrit au Premier Ministre

Alors que le Gouvernement est en train de préparer les conditions du déconfinement progressif, Didier Le Gac, député de la 3^{ème} circonscription du Finistère, demande au Premier Ministre que les plaisanciers et les pêcheurs de loisir puissent reprendre leur activité en mer dès le 11 mai prochain, dans le respect strict des gestes barrières.

Navigant seuls ou à deux, pour quelques heures, ces usagers présentent très peu de risques de contamination dans la pratique de leur loisir. La navigation en mer implique par ailleurs de fait une distanciation obligatoire pour des raisons de sécurité.

Le député rappelle que la navigation de plaisance côtière, la pêche de loisir, et le secteur du nautisme sont des acteurs essentiels à l'économie locale.

Il rappelle également à tous les Français l'importance des gestes barrières pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ; la santé de nos concitoyens restant naturellement la priorité.

En PJ, le courrier de Didier Le Gac au Premier Ministre Edouard Philippe.